

HARCELEMENT, DISCRIMINATIONS & VIOLENCES

Réagir et se protéger

Vous avez fait l'objet d'atteintes volontaires à votre intégrité physique, d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou d'intimidation ?

Ne vous isolez pas, les professionnelles de la cellule d'écoute, de veille et signalement (CEVS) vous accompagnent.

Utilisez le [formulaire de signalement en ligne](#)

ou contactez la cellule par mail : celluledeveille.personnel@u-bordeaux.fr

Un accompagnement rapide et adapté

1 – Signalement

A la suite du signalement et dans un délai compris entre 48h et 5 jours ouvrés*, la coordinatrice de la CEVS vous répond et vous propose un rendez-vous sous environ 15 jours

**hors période de fermeture administrative.*

2 – Anonymat et confidentialité

La procédure garantit votre anonymat et la confidentialité des informations communiquées. Les professionnelles de la CEVS (assistante sociale et psychologue) sont soumises au secret professionnel et ne révéleront aucune information si vous souhaitez rester anonyme.

3 – Prise en charge

Les professionnelles de la CEVS formées à l'écoute et à l'accompagnement vous prennent en charge. Lors de ce rendez-vous, elles **identifient vos besoins et les démarches à engager face à cette situation**. Une aide au recueil des preuves vous est proposée.

4 – Information sur les démarches

Les différentes démarches possibles vous sont présentées.

La levée d'anonymat permettra à la CEVS de transmettre votre signalement/d'informer les services compétents de votre situation pour prendre toute mesure conservatoire si nécessaire et engager une procédure pénale et/ou disciplinaire selon les cas.

5 – Accompagnement

A l'issue de ce rendez-vous, une orientation vers un suivi **psychologique et/ou médical** peut être proposée.